

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 16 Février 2026

Date de convocation : 09 Février 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 0

Procuration : 0

Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, M. Christian GINIER, 1^{er} Vice-président,
Mme Anne TREBOSC 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE,
Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M Emmanuel DESTRUEL, M. Éric
CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Éric COURNEDE, M Philippe ANDRIEU, Mme
PAYROT Isabelle, M Christian SAINT AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Sylvie
NATTES-LABORIE, M. Claude MIQUEL et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé (s) : Mme Amélie DAVID, M. Claude JOULIE, M. Olivier DELANGE, Mme
Myriam DEMAEGDT, et Mme Séverine RAYNAL

Absent(s) non excusé(s) ou non-représenté(s) : M. Jean Pierre MASBOU, M Jean CALIBRE,
M. Bruno BURLET, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Hervé TASTAYRE, M Francis
FRANCOUAL, et M Thierry CAPELLE,

Maires présents : Néant

Procurations : Néant

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Consultation du CST pour délibération de prise en charge du CPF

Vu les articles L442-8 à L422-19 qui définissent les modalités du Compte Personnel de
Formation dans les collectivités,

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel
d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
notamment son article 9 ;

Vu les articles Article L253-1, L251-1 et suivants, stipulant la consultation du Comité
Social Territorial du centre de gestion,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans
un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou
par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Vu la nécessité de définir clairement les modalités de prise en charge par la collectivité et les provisions à apporter au budget 2026 et suivants,

Monsieur le Président expose, qu'en vertu des textes précités, il y a lieu de définir les modalités de prise en charge pour les demandes d'un ou des agents de la collectivité.

Il explique les taux horaires de prises de prise en charge présentés sous forme de tableau, les modalités des frais de déplacements et d'hébergement éventuel, ainsi que modalités en termes de délai et de période.

Après débat des membres présents, le président soumet au vote les principes suivants pour consultation du Comité Social Technique du Centre de Gestion de l'Aveyron :

- Fixation du taux horaire du CPF au montant de 15€ HT du cout de la formation,
- L'ensemble des agents fonctionnaires titulaires ou non et aux contractuels,
- Les frais de déplacements et d'hébergements ne sont pas pris en charge,
- Le plafond est fixé au maximum, soit 150h, par année civile
- La demande doit intervenir 2 mois avant le début de la formation
- Le délai entre 2 demandes formations distinctes doit-être de 1 ans

Il rappelle que la provision sera de 2 250€/agents pour 150h.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- ✓ Confirme les propositions du président au conseil ;
- ✓ Donne validation pour consultation du CST du CDG12 ;
- ✓ Prendra sa décision définitive après retour de l'avis du CST

Les votes se répartissent avec :

Pour 18 Contre 0 Abstention 0

Fait et délibéré à Foissac, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 16 Février 2026

Date de convocation : 09 Février 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 0

Procuration : 0

Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, M. Christian GINIER, 1^{er} Vice-président,
Mme Anne TREBOSC 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE,
Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M Emmanuel DESTRUEL, M. Éric
CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Éric COURNEDE, M Philippe ANDRIEU, Mme
PAYROT Isabelle, M Christian SAINT AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Sylvie
NATTES-LABORIE, M. Claude MIQUEL et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé (s) : Mme Amélie DAVID, M. Claude JOULIE, M. Olivier DELANGE, Mme
Myriam DEMAEGDT, et Mme Séverine RAYNAL

Absent(s) non excusé(s) ou non-représenté(s) : M. Jean Pierre MASBOU, M Jean CALIBRE,
M. Bruno BURLET, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Hervé TASTAYRE, M Francis
FRANCOUAL, et M Thierry CAPELLE,

Maires présents : Néant

Procurations : Néant

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Lancement de l'étude de réfection des canalisations en Fibrociment sur le territoire syndical et de l'étude pour la consultation d'un Marché à Bon de Commande pour la fin de l'exercice 2026 avec un début d'opération au 1^{er} Janvier 2027 pour une durée d'un an renouvelable 3 ans.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération de conseil syndical 2021-040 approuvant le schéma directeur,

Vu l'accord cadre de Maitrise d'œuvre signé le 30 Mars 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Monsieur le Président expose qu'à ce jour, les interventions se multiplient sur le plus vieux réseau du territoire syndical, et que celui-ci apporte un risque de continuité de service. Il rappelle également que le Marché à Bon de Commande (MBC) arrive à terme fin 2026.

Il rappelle les linéaires concernés par cette typologie de matériaux et soumet aux membres présents d'étudier la possibilité de créer une phase travaux soit pour le plus gros linéaire soit pour l'entièreté de ce réseau par tranche ferme et conditionnelle avec un étalement sur plusieurs exercices.

Afin de se prémunir d'intervention récurrente et de désagrément, il soumet aux membres présents :

- ✓ L'inscription budgétaire d'une opération spécifique appelée Opération 110 concernant le réseau en Fibrociment.
- ✓ De provisionner sur cette opération lors du vote du budget 2026
- ✓ Le lancement de l'Etude d'avant-projet pour le chiffrage exhaustif de l'OP110
- ✓ Le lancement d'une nouvelle opération de MBC pour la période 2027-2030 pour un montant de 300 000€

Après débat, le président demande aux conseillers syndicaux présents l'approbation des éléments issus des discussions, soit :

- ✓ L'inscription budgétaire de l'opération 110
- ✓ Le provisionnement des fonds pour la réalisation de cette action
- ✓ L'étude de la globalité des travaux avec tranche ferme et conditionnelle
- ✓ Un étalement sur plusieurs exercices des travaux jusqu'à 3 ans
- ✓ La relance d'un marché à bon de commande pour 2027 avec un renouvellement pouvant aller jusqu'en fin 2030 soit 3 ans après le marché initial pour un montant maximum de 300 000€ HT.

Sur ces propositions, le Conseil Syndical après en avoir délibéré, approuve la totalité des énumérations établies.

Les votes se répartissent avec :

Pour 18 Contre 0 Abstention 0

Fait et délibéré à Foissac, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 16 Février 2026

Date de convocation : 09 Février 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18 Absent(s) : 0 Procuration : 0 Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, M. Christian GINIER, 1^{er} Vice-président, Mme Anne TREBOSC 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Éric COURNEDE, M Philippe ANDRIEU, Mme PAYROT Isabelle, M Christian SAINT AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Sylvie NATTES-LABORIE, M. Claude MIQUEL et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé (s) : Mme Amélie DAVID, M. Claude JOULIE, M. Olivier DELANGE, Mme Myriam DEMAEGDT, et Mme Séverine RAYNAL

Absent(s) non excusé(s) ou non-représenté(s) : M. Jean Pierre MASBOU, M Jean CALIBRE, M. Bruno BURLET, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL, et M Thierry CAPELLE,

Maires présents : Néant

Procurations : Néant

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Reprise anticipée du résultat 2025 pour le Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-1 et suivants ;

Vu l'article R. 2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise la reprise anticipée des résultats pour les régies ;

Vu l'article D. 2221-91 du même code précisant les conditions d'inscription de ces résultats avant le vote du compte administratif ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
Vu l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025
Vu les éléments annexés à la présente délibération et présenté en séance plénière
Vu la panne informatique exceptionnelle du logiciel « Hélios » de la DGFiP,

M le président expose que les délibérations de vote des éléments comptables de l'exercice 2025 notamment le CFU et l'affectation d résultat ne peuvent être voté mais propose, afin d'avoir une continuité, de voter une reprise anticipée de cette affectation.

Il indique aux membres présents que les agents de la collectivité ont corrélés les chiffres issus des deux logiciels et sont arrivés au même résultat. Le flux aurait dû être validé mais la panne informatique a retardé l'exécution. Il précise qu'une réunion de validation de ces éléments comptables aura lieu dès le rétablissement des outils informatiques

Il présente les documents qui seront annexés à la présente délibération :

- ✓ La balance du BC18200 au 16 février 2026 visé du comptable public,
- ✓ L'état des restes à réaliser contre signé par le comptable public,
- ✓ Le tableau récapitulatif des résultats de l'exercice 2025 inscrit au CFU visé,
- ✓ L'état comptable du logiciel du SIEF visé par le président et le comptable public
- ✓ La ventilation proposée par le SIEF et validé par le comptable public

Le président soumet aux débats des membres présents les propositions ainsi présentées :

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -201 588,20
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : +130 985,98

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 291 304,95
En recettes pour un montant de : 94 658,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 130 985,98

Sur ces propositions, le Conseil Syndical après en avoir délibéré, approuve la totalité des énumérations établies.

Les votes se répartissent avec :

Pour 18 Contre 0 Abstention 0

Fait et délibéré à Foissac, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 16 Février 2026

Date de convocation : 09 Février 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 0

Procuration : 0

Vote exprimés : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, M. Christian GINIER, 1^{er} Vice-président,
Mme Anne TREBOSC 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE,
Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M Emmanuel DESTRUDEL, M. Éric
CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Éric COURNEDE, M Philippe ANDRIEU, Mme
PAYROT Isabelle, M Christian SAINT AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Sylvie
NATTES-LABORIE, M. Claude MIQUEL et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé (s) : Mme Amélie DAVID, M. Claude JOULIE, M. Olivier DELANGE, Mme
Myriam DEMAEGDT, et Mme Séverine RAYNAL

Absent(s) non excusé(s) ou non-représenté(s) : M. Jean Pierre MASBOU, M Jean CALIBRE,
M. Bruno BURLET, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Hervé TASTAYRE, M Francis
FRANCOUAL, et M Thierry CAPELLE,

Maires présents : Néant

Procurations : Néant

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-1 à L.
2224-6 (relatifs aux services d'eau et d'assainissement) ;

Vu les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs
aux dispositions budgétaires ;

Vu l'article R. 2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux régies ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans
un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou
par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Vu la délibération 2026-003 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2026
 M le président présente les éléments budgétaires par chapitre et les opérations de la section d'investissements pour l'exercice 2026. Il indique l'équilibre budgétaire.

BUDGET SI DES EAUX DE FOISSAC - SI DES EAUX DE FOISSAC - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 177 337,66
		1 046 351,68
	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
E		0,00
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
O		0,00
R		130 985,98
T	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 177 337,66
		1 177 337,66
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	536 885,55
		378 756,67
	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 291 304,95
E		94 658,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
O		0,00
R		1 354 775,83
T	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 828 190,50
		1 828 190,50

Le président indique, qu'à compter de l'exercice 2026, les chapitres dépenses imprévues dans les 2 sens budgétaires ont disparu du plan comptable et qu'il convient dans la nouvelle nomenclature de définir un pourcentage de fongibilité de crédits accordé au président pour effectuer des mouvements de crédits sans approbation du conseil mais indiqué lors des prochaines séances plénières.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Le pourcentage maximum accordé par les membres du conseil ne pouvant pas dépasser le taux de 7.5% pour chaque section.

Sur ces propos, le président soumet un taux de 0.00% et demande aux membres présents de débattre sur la modulation souhaitée.

A l'issue des débats, le président soumet aux votes, les propositions retenues ci-dessous :

- | | |
|---|----------------|
| ✓ Equilibre de la section de fonctionnement pour | 1 177 337,66 € |
| ✓ Equilibre de la section de fonctionnement pour | 1 828 190,50 € |
| ✓ Taux de fongibilité de la section de fonctionnement | 0.10% |
| ✓ Taux de fongibilité de la section d'investissement | 0.10% |

Sur ces propositions, le Conseil Syndical après en avoir débattu, approuve la totalité des énumérations établies.

Les votes se répartissent avec :

Pour 18 Contre 0 Abstention 0

Fait et délibéré à Foissac, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU
de FOISSAC
Aveyron





18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		1 807 595,47					1 807 595,47		1 807 595,47	
10228	Autres fonds d'investissement		385 787,94					385 787,94		385 787,94	
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		83 630,30					83 630,30		83 630,30	
Sous-total compte 102 :			2 277 013,71					2 277 013,71		2 277 013,71	
1064	Rés règlementées		20 416,67					20 416,67		20 416,67	
1068	Autres réserves		2 941 738,67					2 941 738,67		2 941 738,67	
Sous-total compte 106 :			2 962 155,34					2 962 155,34		2 962 155,34	
Sous-total compte 10 :			5 239 169,05					5 239 169,05		5 239 169,05	
110	Report à nouveau solde créditeur		60 510,52					60 510,52		60 510,52	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 110 :		60 510,52						60 510,52		60 510,52	
Sous-total compte 11 :		60 510,52						60 510,52		60 510,52	
12	Résultat exercice bénéf ou perte	51 745,41						51 745,41		51 745,41	
Sous-total compte 12 :		51 745,41						51 745,41		51 745,41	
Sous-total compte 12 :		51 745,41						51 745,41		51 745,41	
13111	Agence de l'eau	810 349,42						810 349,42		810 349,42	
13118	Autres	51 805,54						51 805,54		51 805,54	
1312	Région	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
1313	Dépt	983 414,24						983 414,24		983 414,24	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1314	Cnes		9 312,00					9 312,00		9 312,00	
13188	des tiers		10 880,00					10 880,00		10 880,00	
Sous-total compte 131 :			1 875 761,20					1 875 761,20		1 875 761,20	
139111	Agence de l'eau	73 119,42						73 119,42		73 119,42	
139118	Autres	3 609,31						3 609,31		3 609,31	
13912	Subv équipt transf - Région	2 333,38						2 333,38		2 333,38	
13913	Subv équipt transf - Dépt	362 082,94						362 082,94		362 082,94	
13914	Subv équipt transf - Cnes et struc inter	465,60						465,60		465,60	
139188	des tiers	6 528,00						6 528,00		6 528,00	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 139 :		448 138,65						448 138,65		448 138,65	
Sous-total compte 13 :		448 138,65						448 138,65		448 138,65	
		1 875 761,20						1 875 761,20		1 875 761,20	
1641	Emprunts en euros					3 498,25		3 498,25			
		3 549 601,32						3 549 601,32		3 546 103,07	
Sous-total compte 164 :						3 498,25		3 498,25			
		3 549 601,32						3 549 601,32		3 546 103,07	
Sous-total compte 16 :						3 498,25		3 498,25			
		3 549 601,32						3 549 601,32		3 546 103,07	
Total classe 1 :		448 138,65				3 498,25		451 636,90		448 138,65	
		10 776 787,50						10 776 787,50		10 773 289,25	
2051	Concessions et droits assimilés	9 773,89						9 773,89		9 773,89	
Sous-total compte 205 :		9 773,89						9 773,89		9 773,89	
Sous-total compte 20 :		9 773,89						9 773,89		9 773,89	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	2 464,65						2 464,65		2 464,65	
2118	Autres terrains	126 505,51						126 505,51		126 505,51	
Sous-total compte 211 :		128 970,16						128 970,16		128 970,16	
2125	Terrains bâtis	36 732,00						36 732,00		36 732,00	
2128	Autres terrains	71 875,58						71 875,58		71 875,58	
Sous-total compte 212 :		108 607,58						108 607,58		108 607,58	
2138	Autres constructions	562 668,29						562 668,29		562 668,29	
Sous-total compte 213 :		562 668,29						562 668,29		562 668,29	
2151	Instal complexes spécial	247 375,18						247 375,18		247 375,18	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2154	Mat indust	14 876,73						14 876,73		14 876,73	
21561	Serv distribution eau	13 708 115,02				1 749,30		13 709 864,32		13 709 864,32	
21562	Service d'assainisSEment	9 232,06						9 232,06		9 232,06	
Sous-total compte 215 :		13 979 598,99				1 749,30		13 981 348,29		13 981 348,29	
2182	Mat de transport	54 136,52						54 136,52		54 136,52	
2183	Mat bureau mat informatique	21 149,67						21 149,67		21 149,67	
2188	Autres	141 549,13						141 549,13		141 549,13	
Sous-total compte 218 :		216 835,32						216 835,32		216 835,32	
Sous-total compte 21 :		14 996 680,34				1 749,30		14 998 429,64		14 998 429,64	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
272	Titres immob : droit de créance	375,00						375,00		375,00	
Sous-total compte 272 :		375,00						375,00		375,00	
27688	Int courus sur créances diverses	16 810,27						16 810,27		16 810,27	
Sous-total compte 276 :		16 810,27						16 810,27		16 810,27	
Sous-total compte 27 :		17 185,27						17 185,27		17 185,27	
2805	Concessions, brevets, licences, marques,		6 716,89						6 716,89		6 716,89
Sous-total compte 280 :			6 716,89						6 716,89		6 716,89
28125	Amort terrains bâtis		4 896,00						4 896,00		4 896,00
28128	Autres terrains		63 199,48						63 199,48		63 199,48



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28138	Amort autres constructions		150 893,78						150 893,78		150 893,78
28151	Instal complexes spécial		185 291,18						185 291,18		185 291,18
28154	Mat indust		4 218,00						4 218,00		4 218,00
28156	Mat spécif exploit		6 000 187,71						6 000 187,71		6 000 187,71
28182	Mat de transport		12 505,55						12 505,55		12 505,55
28183	Mat bureau mat informatique		15 408,00						15 408,00		15 408,00
28188	Amort autres		129 470,36						129 470,36		129 470,36
Sous-total compte 281 :			6 566 070,06						6 566 070,06		6 566 070,06
Sous-total compte 28 :			6 572 786,95						6 572 786,95		6 572 786,95



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		DébitCrédit	DébitCrédit	DébitCrédit	DébitCrédit	DébitCrédit
Total classe 2 :		15 023 639,50 6 572 786,95		1 749,30	15 025 388,80 6 572 786,95	15 025 388,80 6 572 786,95
4011	Fournisseurs	 2 152,10	52 968,44 50 816,34		52 968,44 52 968,44	
Sous-total compte 401 :		 2 152,10	52 968,44 50 816,34		52 968,44 52 968,44	
4041	Fournis immob		2 099,16 2 099,16		2 099,16 2 099,16	
40471	Fournis immob - Retenues de garantie	 14 374,82			 14 374,82	 14 374,82
Sous-total compte 404 :		 14 374,82	2 099,16 2 099,16		2 099,16 16 473,98	 14 374,82
Sous-total compte 40 :		 16 526,92	55 067,60 52 915,50		55 067,60 69 442,42	 14 374,82
411	Clients	63 315,23	48 343,12 79 427,19		111 658,35 79 427,19	32 231,16
Sous-total compte 411 :		63 315,23	48 343,12 79 427,19		111 658,35 79 427,19	32 231,16



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4121	Clients - Redevance pour pollution d'ori	5 846,86			2 966,32			5 846,86		2 880,54	
									2 966,32		
4124	Clients Redevance sur la consommation	1 972,01			1 311,26			1 972,01		660,75	
									1 311,26		
Sous-total compte 412 :		7 818,87			4 277,58			7 818,87		3 541,29	
									4 277,58		
4161	Créances douteuses	25 838,96		719,36				26 558,32		25 189,66	
					1 368,66				1 368,66		
Sous-total compte 416 :		25 838,96		719,36				26 558,32		25 189,66	
					1 368,66				1 368,66		
Sous-total compte 41 :		96 973,06		49 062,48				146 035,54		60 962,11	
					85 073,43				85 073,43		
421	Personnel - rémunérations dues			11 706,60				11 706,60			
					11 706,60				11 706,60		
Sous-total compte 421 :				11 706,60				11 706,60			
					11 706,60				11 706,60		
Sous-total compte 42 :				11 706,60				11 706,60			
					11 706,60				11 706,60		



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			4 835,47				4 835,47			
					4 835,47				4 835,47		
	Sous-total compte 431 :			4 835,47				4 835,47			
					4 835,47				4 835,47		
437	Autres organismes sociaux			1 024,26				1 024,26			
					1 024,26				1 024,26		
	Sous-total compte 437 :			1 024,26				1 024,26			
					1 024,26				1 024,26		
	Sous-total compte 43 :			5 859,73				5 859,73			
					5 859,73				5 859,73		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			475,40				475,40			
					475,40				475,40		
	Sous-total compte 442 :			475,40				475,40			
					475,40				475,40		
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			349,86				349,86		349,86	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	283,36		6 783,77				7 067,13		7 067,13	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée				2 616,88				2 616,88		2 616,88
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	21 465,00			21 465,00			21 465,00			
									21 465,00		
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie	1 580,84						1 580,84		1 580,84	
Sous-total compte 445 :		23 329,20		7 133,63				30 462,83		8 997,83	
					24 081,88				24 081,88		2 616,88
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			658,53				658,53			
					658,53				658,53		
Sous-total compte 447 :				658,53				658,53			
					658,53				658,53		
Sous-total compte 44 :		23 329,20		8 267,56				31 596,76		8 997,83	
					25 215,81				25 215,81		2 616,88
466	Excéd't de verSEMENT			2 885,07				2 885,07			
			9 920,51		203,18				10 123,69		7 238,62
Sous-total compte 466 :			9 920,51	2 885,07				2 885,07			
					203,18				10 123,69		7 238,62



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			1 301,90				1 301,90			
					1 301,90				1 301,90		
46721	Débiteurs divers - amiable	1 013,87						1 013,87		1 013,87	
Sous-total compte 467 :		1 013,87		1 301,90				2 315,77		1 013,87	
					1 301,90				1 301,90		
Sous-total compte 46 :		1 013,87		4 186,97				5 200,84		1 013,87	
			9 920,51		1 505,08				11 425,59		7 238,62
4713	Recettes perçues avant émission titres			7 264,60				7 264,60			
			4 150,00		11 216,24				15 366,24		8 101,64
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			701,62				701,62			
			1 388,34		1 077,88				2 466,22		1 764,60
471412	Excédent à réimputer - personnes morales										
			193,26						193,26		193,26
4718	Autres recettes à régulariser			312,00				312,00			
					312,00				312,00		
Sous-total compte 471 :				8 278,22				8 278,22			
			5 731,60		12 606,12				18 337,72		10 059,50



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Dép sans mandatement préalable			5 635,64				5 635,64			
					5 635,64				5 635,64		
4728	DACR - autres dépenses à régul	150,00		269,71				419,71		150,00	
					269,71				269,71		
Sous-total compte 472 :		150,00		5 905,35				6 055,35		150,00	
					5 905,35				5 905,35		
4751	Redevables sur rôle			47 508,00				47 508,00			
					47 508,00				47 508,00		
4757	Produits sur rôle			45 030,30				45 030,30			
					45 030,30				45 030,30		
4758	TVA sur rôle			2 477,70				2 477,70			
					2 477,70				2 477,70		
Sous-total compte 475 :				95 016,00				95 016,00			
					95 016,00				95 016,00		
Sous-total compte 47 :		150,00		109 199,57				109 349,57		150,00	
			5 731,60		113 527,47				119 259,07		10 059,50
4817	Pénalités de renégociation de la dette	225 986,61						225 986,61		225 986,61	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 481 :		225 986,61						225 986,61		225 986,61	
Sous-total compte 48 :		225 986,61						225 986,61		225 986,61	
491	Dépréciat comptes de clients		5 617,17						5 617,17		5 617,17
Sous-total compte 491 :			5 617,17						5 617,17		5 617,17
Sous-total compte 49 :			5 617,17						5 617,17		5 617,17
Total classe 4 :		347 452,74		243 350,51				590 803,25		297 110,42	
			37 796,20		295 803,62				333 599,82		39 906,99
51172	Chèques impayés			311,22				311,22			
					311,22				311,22		
51178	Autres valeurs impayées			312,00				312,00			
					312,00				312,00		
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment	632,22		48 224,85				48 857,07		60,45	
					48 796,62				48 796,62		



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 511 :		632,22		48 848,07				49 480,29		60,45	
				49 419,84				49 419,84			
515	Compte au trésor	97 507,54		608 929,45				706 436,99		131 953,99	
				574 483,00				574 483,00			
Sous-total compte 515 :		97 507,54		608 929,45				706 436,99		131 953,99	
				574 483,00				574 483,00			
5162	Comptes à terme	1 470 000,00		490 000,00				1 960 000,00		1 470 000,00	
				490 000,00				490 000,00			
Sous-total compte 516 :		1 470 000,00		490 000,00				1 960 000,00		1 470 000,00	
				490 000,00				490 000,00			
Sous-total compte 51 :		1 568 139,76		1 147 777,52				2 715 917,28		1 602 014,44	
				1 113 902,84				1 113 902,84			
584	Encaissements chèques par lecture opt			20 836,62				20 836,62			
				20 836,62				20 836,62			
Sous-total compte 584 :				20 836,62				20 836,62			
				20 836,62				20 836,62			
Sous-total compte 58 :				20 836,62				20 836,62			
				20 836,62				20 836,62			



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Total classe 5 :		1 568 139,76		1 168 614,14				2 736 753,90		1 602 014,44	
				1 134 739,46				1 134 739,46			
605	Achats d'eau					11 124,63		11 124,63		11 124,63	
Sous-total compte 605 :						11 124,63		11 124,63		11 124,63	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					16 170,02		16 170,02		16 170,02	
6063	Autres fournit entretien et petit équipt					699,99		699,99		699,99	
6064	Fournitures administratives					150,00		150,00		150,00	
6066	Carburants					1 619,31		1 619,31		1 619,31	
Sous-total compte 606 :						18 639,32		18 639,32		18 639,32	
Sous-total compte 60 :						29 763,95		29 763,95		29 763,95	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale					3 886,30		3 886,30		3 886,30	
Sous-total compte 611 :						3 886,30		3 886,30		3 886,30	
61551	Mat roulant					1 685,80		1 685,80		1 685,80	
6156	Maintenance					916,45		916,45		916,45	
Sous-total compte 615 :						2 602,25		2 602,25		2 602,25	
6161	Multirisques					6 607,97		6 607,97		6 607,97	
Sous-total compte 616 :						6 607,97		6 607,97		6 607,97	
617	Etudes et recherches					76,68		76,68		76,68	
Sous-total compte 617 :						76,68		76,68		76,68	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 61 :						13 173,20		13 173,20		13 173,20	
6257	Réceptions					76,36		76,36		76,36	
Sous-total compte 625 :						76,36		76,36		76,36	
6262	Frais de télécommunications					1 103,56		1 103,56		1 103,56	
Sous-total compte 626 :						1 103,56		1 103,56		1 103,56	
Sous-total compte 62 :						1 179,92		1 179,92		1 179,92	
6332	Cotisations versées au FNAL					12,36		12,36		12,36	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					114,65		114,65		114,65	
Sous-total compte 633 :						127,01		127,01		127,01	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6378	Autres impôts taxes verst assimilés					531,52		531,52		531,52	
Sous-total compte 637 :						531,52		531,52		531,52	
Sous-total compte 63 :						658,53		658,53		658,53	
6411	Salaires,appointements,commissions base					14 486,02		14 486,02		14 486,02	
Sous-total compte 641 :						14 486,02		14 486,02		14 486,02	
6451	Cotisations à l'URSSAF					2 918,95		2 918,95		2 918,95	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					380,41		380,41		380,41	
6454	Cotisations au Pôle Emploi					256,35		256,35		256,35	
Sous-total compte 645 :						3 555,71		3 555,71		3 555,71	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 64 :						18 041,73		18 041,73		18 041,73	
6531	Indemnités					1 217,40		1 217,40		1 217,40	
Sous-total compte 653 :						1 217,40		1 217,40		1 217,40	
Sous-total compte 65 :						1 217,40		1 217,40		1 217,40	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					2 137,39		2 137,39		2 137,39	
Sous-total compte 661 :						2 137,39		2 137,39		2 137,39	
Sous-total compte 66 :						2 137,39		2 137,39		2 137,39	
Total classe 6 :						66 172,12		66 172,12		66 172,12	
70111	Ventes d'eau aux abonnés					27 921,81		27 921,81		27 921,81	



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
701261	Redevance sur la consommation deau pota						3 921,03		3 921,03		3 921,03
Sous-total compte 701 :							31 842,84		31 842,84		31 842,84
7064	Locations de compteurs						13 187,46		13 187,46		13 187,46
Sous-total compte 706 :							13 187,46		13 187,46		13 187,46
Sous-total compte 70 :							45 030,30		45 030,30		45 030,30
7588	Autres						696,34		696,34		696,34
Sous-total compte 758 :							696,34		696,34		696,34
Sous-total compte 75 :							696,34		696,34		696,34
7688	Autres						7 064,17		7 064,17		7 064,17



18200 SI DES EAUX DE FOISSAC

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 16/02/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 768 :						7 064,17		7 064,17		7 064,17	
Sous-total compte 76 :						7 064,17		7 064,17		7 064,17	
7714	Recouvrement sur créances admises en nv					50,43		50,43		50,43	
Sous-total compte 771 :						50,43		50,43		50,43	
Sous-total compte 77 :						50,43		50,43		50,43	
Total classe 7 :						52 841,24		52 841,24		52 841,24	
Total Général		17 387 370,65		1 411 964,65		71 419,67		18 870 754,97		17 438 824,43	
		17 387 370,65		1 430 543,08		52 841,24		18 870 754,97		17 438 824,43	

Pour le comptable public,
Par délégation,
Stephane Mellet, adjoint



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	586 075,97	1 154 627,57	1 740 703,54	
	Recettes réalisées (1)	B	486 875,97	1 184 483,73	1 671 359,70	
	Restes à réaliser	C	94 658,00	0,00	94 658,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 142 440,00	1 154 627,57	3 297 067,57	
	Dépenses réalisées (1)	E	664 090,76	1 027 240,10	1 691 330,86	
	Restes à réaliser	F	1 291 304,95	0,00	1 291 304,95	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-177 214,79	157 243,63	-19 971,16	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 556 364,03	0,00	1 556 364,03	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	1 379 149,24	157 243,63	1 536 392,87	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 196 646,95	0,00	-1 196 646,95	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	182 502,29	157 243,63	339 745,92	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUE**DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES****D1****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 291 304,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	10 000,00
104	Opération d'équipement n° 104	330 016,49
105	Opération d'équipement n° 105	8 000,00
106	Opération d'équipement n° 106	400 000,00
107	Opération d'équipement n° 107	313 882,46
109	Opération d'équipement n° 109	66 506,00
32	Opération d'équipement n° 32	136 000,00
37	Opération d'équipement n° 37	5 000,00
87	Opération d'équipement n° 87	4 900,00
94	Opération d'équipement n° 94	3 000,00
96	Opération d'équipement n° 96	14 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
2111	Terrains nus	4 900,00
21561	Service de distribution d'eau	1 286 404,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****D2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 94 658,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	94 658,00
1311 1	Subv. équipt Agence de l'eau	61 258,00
1311 8	Autres Subv. Équipt Etat	24 000,00
1313	Subv. équipt Départements	9 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Pour le comptable public,
Par délégation,
Stéphane Melet, adjoint



BC18200 Résultats prév 2025

BC18200 SIE FOISSAC

Exercice 2025

Résultats prévisionnels

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes	486 875,97 €	1 179 876,45 €	1 666 752,42 €
Dépenses	688 464,17 €	1 048 890,47 €	1 737 354,64 €
Résultats de l'exercice	-201 588,20 €	130 985,98 €	-70 602,22 €

Pour le comptable public,
Par délégation,
Stephane Mallet, adjoint



Budget Comptable Du SIEF

Capture d'Ecran des résultats 2025

IntercoWeb

COMPTABILITE 4.4B

Lundi 16 février 2026

Fichiers

Tiers

Marchés

Budget

Mouvements

Subventions

Editions

P.F.A.

Paramètres

Outils

Aide

Bonjour,

DUMAS MARC

Budget mis à dispo. : 25% Inv.

Vous êtes sur le budget

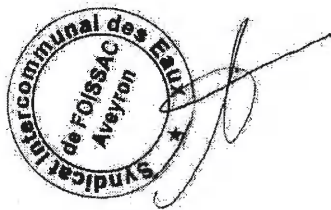
BUDGET SI DES EAUX DE FOISSAC - Exercice 2025

Budget

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation	Résultats
Dépenses d'investissement	2 142 440,00 €	688 464,17 €	32,13%	
Recettes d'investissement	2 142 440,00 €	486 875,97 €	22,73%	
Solde d'investissement	0,00 €	-201 588,20 €	0,00%	
Dépenses de fonctionnement	1 154 627,57 €	1 048 890,47 €	90,84%	
Recettes de fonctionnement	1 154 627,57 €	1 179 876,46 €	102,19%	
Solde fonctionnement	0,00 €	130 985,98 €	0,00%	

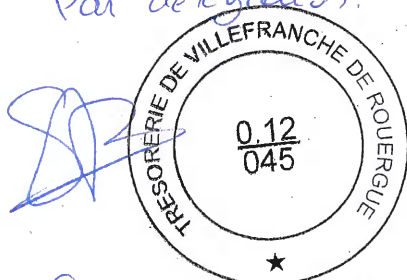
Alertes non
chargées

Le président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac
M Serge MASBOU



Pour le comptable Public, par délégation

Pour le comptable,
Par délégation.



Stéphanie Mellet

Budget Comptable Du SIEF 18200

Résultats 2025

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 556 364,03

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 201 588,20

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 130 985,98

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 291 304,95

En recettes pour un montant de : 94 658,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL SYNDICAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

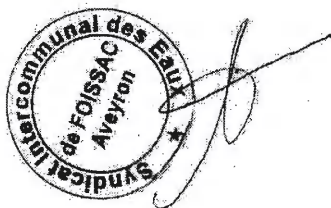
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00

Ligne 002

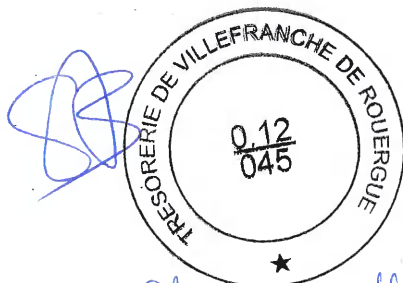
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 130 985,98

Le président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac

M Serge MASBOU



Pour le comptable Public, par délégation



Stéphane Meller